



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E106730

VALABLE JUSQU'AU

23/02/2026

ÉDITÉ LE

10/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/01/2014

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ALBI

Siret : 799 873 724 00022

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 0083311

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 410177460021

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 410177460021

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2024

Raison sociale : SARL ISOCONFORT

LIEU-DIT TRESPIOCH
81160 ARTHES

Téléphone : 09 82 56 52 03

Portable : 06 60 33 45 84

Site Internet : <http://www.isoconfort-tarn.fr>E-mail : isoconfort.tarn@hotmail.fr

Responsabilité légale :

LEMONS FERNANDO GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	05/12/2024
3511 PROB	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	14/05/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	24/02/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	29/03/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	11/02/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	29/09/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	14/05/2025
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	29/03/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	29/03/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	29/03/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.